

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 15 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, PUGLIESI
Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. SBRAGGIA	à	M. PUGLIESI

Etaient absents :

Mme PERES, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 15 janvier 2014

Délibération N°2014 / 6

Bassin de rétention du Finosello. Modification du cadencement des crédits de paiement.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Afin de répondre à la problématique de gestion des eaux pluviales et par délibération n° 2011/49 du 14 mars 2011 (*modifiée par la délibération n°2012/125 du 24 mai 2012*), la Ville a approuvé le programme relatif à la réalisation d'un Bassin de Rétention de 3000 m³ dans le quartier du Finosello. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 016 163 € TTC (940 276 € HT), il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De fixer la répartition des crédits de Paiement comme suit :
CP2014 : 250 000 €
CP 2015 : 766 163 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	940 276 € HT	
FEDER	423 124 €	45%
PAPI	150 444 €	16%
CTC	141 041 €	15%
ANRU	37 736 €	4%
VILLE	187 931 €	20%

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 14 Janvier 2014,

Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre son effort en matière de gestion des risques hydrauliques.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le coût prévisionnel de l'opération relative au bassin de rétention du Finosello : 1 016 163 € TTC (940 276 € HT) et la répartition des crédits de paiement comme suit :

CP 2014 : 250 000 €
CP 2015 : 766 163 €

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

À solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	940 276 € HT	
FEDER	423 124 €	45%
PAPI	150 444 €	16%
CTC	141 041 €	15%
ANRU	37 736 €	4%
VILLE	187 931 €	20%

PRECISE

Que les crédits seront proposés à l'inscription au budget de l'exercice 2014, en investissement, en dépenses, chapitre 23, article 2315, fonction 811, et en recettes, chapitre 13.

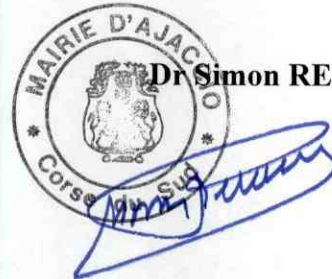
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140115-2014_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2014